



# LA LETTRE DE LA MAIRIE

n° 10

Oct. 2020

## Le mot du Maire

Nous avons vécu une période inédite et délicate ce printemps 2020. Puis l'été est arrivé, le déconfinement, les vacances et les beaux jours étaient porteurs d'espoir... La vie économique reprenait, les mesures sanitaires étaient allégées. Aujourd'hui, aux portes de l'automne, nous sommes à nouveau confrontés à cette nouvelle attaque de l'épidémie. L'expérience du printemps nous a permis de garantir la continuité des services municipaux, la réouverture des écoles et des différentes installations, d'assurer l'accueil des enfants cet été à travers les centres de loisirs et de maintenir quelques manifestations dont la fête foraine pour animer notre cité. Tout cela grâce à l'investissement des bénévoles, des services municipaux et des élus. Merci à toutes ces bonnes volontés.



Ces derniers mois furent également l'occasion de renouveler, à travers les élections municipales, le conseil municipal. Je vous remercie pour votre confiance et vous assure que la nouvelle équipe mettra tout en œuvre pour que Witry demeure la commune attractive que nous connaissons.

## Requalification de la Rue de la Paix

**La rue de la Paix fait peau neuve !** Ce nouveau chantier va être engagé de la Place de la Mairie à la rue de Fresne afin de **recréer une rue plus fonctionnelle et adaptée à la vie piétonne.**

Après deux réunions d'information auprès des riverains et des commerçants, la **première phase** de travaux **débutera à partir de Novembre 2020** pour s'achever fin Mars 2021. Cette première étape du chantier consistera en des travaux de renouvellement du réseau d'assainissement et du réseau d'eau potable, de la rue de la Paix jusqu'à la place de la Gare.



**Les travaux de voirie débuteront à partir de Janvier 2021**, pour la seconde phase du chantier. Cette 2<sup>ème</sup> partie consistera à requalifier la voirie et à élargir les trottoirs. L'éclairage public sera, dans ce même temps, renouvelé dans la rue de la Paix.

La municipalité a privilégié la création d'un **trottoir de 2 mètres de large** permettant aux habitants qui empruntent régulièrement la rue (*enfants, parents, assistantes maternelles*) d'être en sécurité. Les travaux permettront également la **matérialisation d'un côté de stationnement et l'aménagement d'une voie de circulation en sens unique** jusqu'au monument aux morts.

### A NOTER POUR VOS DEPLACEMENTS :

Pour la partie de la rue de la Paix située entre la place de la Mairie et la rue de Fresne : stationnement interdit et circulation barrée. Les **commerces resteront ouverts et accessibles** pendant la phase de travaux. L'accès aux habitations sera possible en dehors des horaires du chantier (*avant 8h et après 17h*).

Des **points de collecte seront aménagés aux extrémités du chantier** pour le ramassage des déchets ménagers et du tri sélectif. Merci de déposer vos bacs (*la veille de la collecte*) aux points dédiés pendant toute la durée des travaux.

Suivant l'avancée des travaux, merci de bien vouloir déplacer votre véhicule avant l'arrivée de l'entreprise (8h du matin). **Merci d'être vigilants lors de vos déplacements à pied.**

### Ce qu'il faut retenir :

- 1<sup>ère</sup> phase : Nov. 20 à Mars 21
- 2<sup>ème</sup> phase : 10 Janv. 21 > environ 6 mois.
- Les commerces restent accessibles

## ► Budget primitif 2020

Le budget primitif est un document de prévision et d'autorisation qui fixe les enveloppes de crédits permettant d'engager les dépenses pendant la durée de l'exercice. Il détermine également les recettes attendues, notamment en matière de fiscalité et de dotations de l'Etat. Etant donné la crise sanitaire liée au coronavirus, exceptionnellement le budget primitif 2020 a été voté tardivement cette année par le nouveau conseil municipal, le 23 juin dernier, en maintenant cependant le même objectif : conforter la santé financière de la commune par une maîtrise des dépenses de fonctionnement et poursuivre une politique d'investissement utile et raisonnée. Le budget complet et détaillé de la commune est consultable en Mairie.

### Budget de fonctionnement : 5 813 122 €

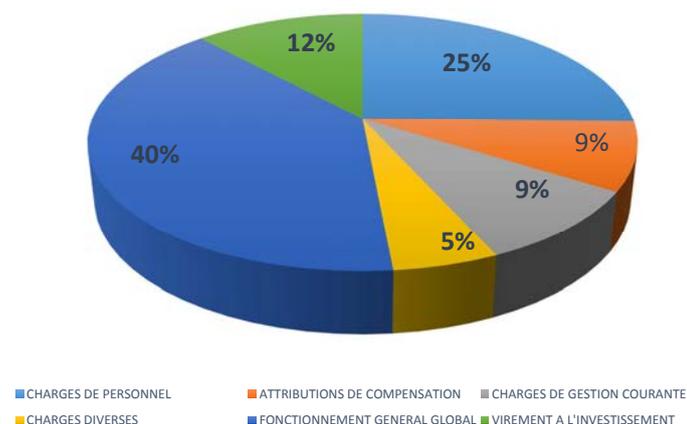
Le budget de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité.

**La section de fonctionnement en dépenses** comprend notamment :

- des CHARGES GÉNÉRALES (l'entretien, la maintenance, les fournitures et équipements divers, les assurances, les consommations d'énergie...) qui ont été estimées à 2 302 698 €, impactées cette année par des dépenses nouvelles liées à la crise sanitaire du coronavirus (achats de masques, gels, produits désinfectants, etc.)
- des CHARGES DE PERSONNEL qui sont prévues à hauteur de 1 470 500 €
- les ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION à destination de la Communauté Urbaine du Grand Reims, pour les compétences transférées par la commune (notamment eau et assainissement, scolaire, périscolaire, petite enfance, voirie, éclairage public, service incendie, développement économique), fixés annuellement à 498 416 €
- les SUBVENTIONS aux associations qui représentent une dépense estimée à 360 000 €.
- Une opération d'ordre liée aux amortissements des biens pour 217 064 €.

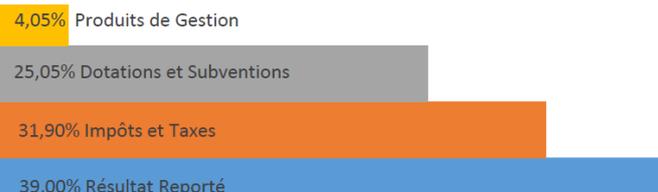
### Répartition des dépenses de fonctionnement 2020

REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020



• **La section de fonctionnement en recettes** comprend notamment les **DOTATIONS** de l'Etat, stables par rapport à 2019 (1 051 000 €), ainsi que les **IMPÔTS ET TAXES** estimés à 1 559 000€ avec des taux d'imposition inchangés, montant qui comprend cette année, pour partie, le dégrèvement de Taxe d'Habitation pris en charge par l'Etat. L'excédent des années antérieures (2 266 905 €) alimente la section de fonctionnement et permet également d'assurer de l'autofinancement en investissement.

### Répartition des recettes de fonctionnement



### Budget d'investissement : 1 477 678 €

Le budget d'investissement comprend les programmes d'équipements nouveaux ou en cours (études, travaux, acquisitions) mais également le remboursement du capital de la dette.

En 2020, en dépenses ont été inscrits des crédits budgétaires, notamment pour :

- Des travaux obligatoires pour l'accessibilité de bâtiments communaux
- L'extension de la caserne de gendarmerie
- Des aménagements à l'ESJB et à l'ESCAL
- La réhabilitation de logements communaux
- Des études et participations pour l'aménagement d'une voirie sur le secteur Ouest ainsi que pour le projet de piste cyclable reliant Witry à Reims.
- Le remplacement d'un véhicule par un véhicule électrique pour les services techniques
- L'attribution d'un fonds de concours au Grand Reims pour l'éclairage public
- La sécurisation de voirie

Le remboursement annuel du capital de la dette s'élève à 243 675 €.



## Travaux

### Bilan de l'été 2020



Rénovation du sol de six classes de l'école Alexis Conio - Mise en conformité des portes de couloir de l'école Gaston Buard - Installation de 2 Tableaux Blancs Interactifs aux écoles Buard et Conio



Sécurisation de la traversée de l'avenue de Reims - Rénovation de deux salles de solfège à L'ESCAL - Rénovation d'un logement communal 8 rue Léon Bourgeois

### Voirie



**Aménagement de l'espace public rue de la Paix** : renouvellement du réseau d'assainissement et de l'eau potable. Requalification des trottoirs et de la chaussée.

Nov 20 à  
Jun 21



**Remise en état des bandes enherbées de l'avenue de Reims** : plantation d'arbustes et de haies, accompagnée de plots en bois et de barrières en alternance.

Automne  
20

### Bâtiment



**Logements de fonction à la Gendarmerie** : création de 2 logements de fonction dans l'enceinte de la brigade de la Gendarmerie Nationale.

Dec. 20



**Cabine téléphonique** : transformation de l'ancienne cabine téléphonique, située Avenue de Reims, en boîte à livres « Allô? A lire! » : caisson en bois, peinture, signalétique...

Automne  
20



**Logement communal** : rénovation d'un logement communal, situé 6 rue Léon Bourgeois.

Nov. 20



**Ecole Alexis Conio** : rénovation des menuiseries bleues du hall d'entrée de l'école, côté rue de Bétheny.

Oct. 20

### Eclairage public



**Rue de la Paix** : suite aux travaux de la Rue de la Paix, fourniture et pose de lanternes sur les façades ou ensembles lumineux.

Janvier à  
Mars 21

#### Bâtiment



1. Cabine téléphonique

#### Voirie



2. Embellissement paysager

#### Bâtiment



3. Logements Gendarmerie

## Déchets

### Tri sélectif

Depuis mars 2020, les consignes de tri sont identiques dans toutes les communes du Grand Reims : **disparition du bac bleu car collecte unique mélangeant les emballages et les papiers dans un même bac**. C'est pourquoi les petits bacs jaunes ont été remplacés par des grands. Si ce n'est pas encore votre cas, merci de bien vouloir contacter Tri Infos au 03 26 02 90 90.

### Déchetterie

Nous vous rappelons que Witry est doté d'une déchetterie avec une plage horaire très large. Nous constatons une recrudescence de dépôts sauvages de déchets verts et autres (tontes, matelas, etc...) : **déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique est INTERDIT** et puni d'une **amende de 68€**. Respectons notre environnement !

## Écologie

Selon le SIEM, de plus en plus de véhicules électriques circulent sur notre territoire, c'est pourquoi **une borne de recharge avec un double accès a été installée dans notre commune, place Gambetta**. Mise en service par la société Modulo Energies, la borne est opérationnelle depuis le 20 octobre.

L'accessibilité à la borne est facilitée par deux **places de stationnement réservées aux véhicules électriques**. Plus d'informations grâce au manuel d'utilisation accessible sur **notre site internet dans la rubrique Vie Quotidienne - Mobilité** ou vous pouvez contacter l'assistance au 0800373740.



► **NOUVEAU ! Payez vos factures au Continental**

Pour permettre aux agents de la DGFIP (Direction générale des finances publiques) de se concentrer sur leur mission de conseil et d'accompagnement des contribuables, l'État a décidé d'ouvrir aux **buralistes volontaires la possibilité de réaliser les encaissements des impôts, des amendes et des factures de service public** (hôpital, cantines, etc.). Depuis lundi 24 février 2020, 26 communes marnaises proposent ce service qui sera progressivement déployé. Dans notre commune, les règlements peuvent s'effectuer au **CONTINENTAL, Av de Rethel**, ouvert de 7h à 19h du lundi au vendredi et le samedi de 8h à 13h.



► **Donnez votre sang !**

L'Établissement Français du Sang fait face à une situation extrêmement difficile puisque **les réserves sont au plus bas** après une succession d'événements : *la crise sanitaire, les épisodes caniculaires et les départs en vacances*. **En agissant dès maintenant : donnons massivement notre sang !** La prochaine collecte organisée à Witry-lès-Reims se déroulera le Jeudi 19 Novembre de 15h30 à 19h30, à la salle des Nelmonts.



► **Recensement des jeunes de 16 ans**

**Vous venez d'avoir 16 ans ? Pensez à vous faire recenser !** En effet, tout jeune de nationalité française, garçon ou fille, doit se faire recenser en Mairie, dans les 3 mois suivant son 16<sup>ème</sup> anniversaire. **Cette démarche est obligatoire pour obtenir une attestation indispensable pour l'inscription à vos examens** (permis, concours...) et pour assister à la **journée Défense et Citoyenneté**. Le recensement est possible soit en ligne [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) ou directement en mairie, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.



◀ **Vos élus**



**Le Maire et ses adjoints**



**Michel Keller**  
Maire

Conseiller Communautaire Grand Reims



**Joël Delatour**  
1er adjoint

Délégué aux bâtiments communaux et sur le patrimoine bâti  
Conseiller Communautaire Grand Reims, Suppléant



**Florence Berthon**  
2<sup>ème</sup> adjointe

Déléguée à la communication, aux réceptions et aux manifestations  
Conseillère Communautaire Grand Reims



**Frédéric Nicolas**  
3<sup>ème</sup> adjoint

Délégué à la protection des personnes et des biens et au dialogue citoyen



**Sylvette Godmé**  
4<sup>ème</sup> adjointe

Déléguée à la vie associative, au sport, à la culture et aux loisirs



**Claude Galichet**  
5<sup>ème</sup> adjoint

Délégué aux affaires sociales (CCAS) et au logement



**Marie-Noëlle Cornu**  
6<sup>ème</sup> adjointe

Déléguée au cadre de vie, à l'environnement et au fleurissement



**Christophe Cuif**  
7<sup>ème</sup> adjoint

Délégué à la voirie, aux réseaux secs & humides,

**De haut en bas, et de gauche à droite :**

- Guillaume Pinto, Arnaud Bonnaire, Aurore Aguanno, Thierry Ketterer, Benjamin Leclère, Frédéric Nicolas, Valentin Cailteaux, Christophe Cuif et Clément Grumelier.

- Romuald Nouvelet, Yves Détraigne, Sylvette Godmé, Corinne Merly, Hélène Honoré, Véronique Chairon-Mignon, Caroline Piotin, Marie-Noëlle Cornu, Joël Delatour et Florence Berthon.

- Sandrine Brochet, Jean-François Helm, Chantal Marié, Claude Galichet, Stella Hans, Michel Keller, Annie Pérotin, Sophie Pousset, Tony Gerny, Fatima Vilain, Jonathan Lemaire et Myriam Calaber.

## ► Bien vivre ensemble

**Masques jetables :** Depuis l'utilisation de masques qui nous permettent de lutter contre l'épidémie, nous constatons quelques incivilités notamment les masques jetables usagés abandonnés sur les chaussées. Il est important de rappeler que **des poubelles sont à disposition** dans la commune. Le masque peut aussi se jeter dans la poubelle à ordures ménagères à la maison ! Pour information, un masque chirurgical met 400 ans à se décomposer...

**Jeter son masque usagé par terre, c'est aussi propager le virus !**

-----

**Nuisances sonores :** Même si l'été est terminé, les **nuisances sonores** peuvent rester un problème de voisinage. Petit rappel sur les règles à suivre pour entretenir sa maison ou profiter des siens, tout en respectant autrui :

- Heures autorisées pour les travaux/jardinage : La semaine de 08h30 à 12h30 et de 14h00 à 19h30. Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 et le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00.
- Tous les bruits excessifs par leur intensité, durée ou répétition sont interdits de jour comme de nuit.

-----

**Partage et respect de l'espace public :** Les règles de stationnement et de circulation en ville sont indispensables. Parfois contraignantes, elles restent cependant nécessaires afin de **garantir la sécurité des usagers de la voie publique**. Stationner sans risque, c'est avant tout utiliser les espaces réservés, ne pas se garer sur les espaces verts, respecter les règles du Code de la route et rester vigilant !

-----

**Propreté des trottoirs :** Nous vous rappelons qu'il vous incombe de balayer et de garder propre le trottoir qui longe votre habitation, qu'il s'agisse de feuilles mortes, de neige ou de tout autre débris.

## ► Stationnement autour du groupe médical

Pour donner suite aux dégradations constatées sur les pelouses de la commune dues aux véhicules garés, il est important de **rappeler que les espaces verts et espaces publics ne sont pas des places de stationnement**.

A cet effet, nous vous informons que le groupe médical bénéficie du **parking aérien situé derrière le cabinet**. Ce stationnement est gratuit et libre d'accès 24h/24.

**Nous vous rappelons que des PLACES DE STATIONNEMENT sont disponibles  
RUE DE LA NEUVILLE et ALLÉE DU PARC.**

**Un PARKING est également à votre disposition JUSTE DERRIÈRE LE CABINET.**



## Comment Witry s'organise face au Covid-19

### Pendant le confinement

#### Solidarité



Pendant toute la période du confinement, le CCAS s'est assuré qu'aucune personne âgée ou isolée ne reste sans aide ni soutien.



La garde des enfants de soignants et autres professions prioritaires de l'ensemble du pôle Beine-Bourgogne s'est effectuée à l'école CONIO.



- Une équipe de Sapeurs-Pompiers de Witry a réalisé des **tabliers jetables** sans manches à base de bâches données par les agriculteurs : 5 300 tabliers ont été totalisés.

- Suite à l'appel du CHU pour la **confection de surblouses** pour le personnel hospitalier, une solidarité s'est enclenchée sur Witry et les communes du Grand Reims. Sur notre commune, 15 couturières se sont démenées à coudre aux alentours de 300 blouses, 1 équipe de coupeuses s'est mise en place pour leur simplifier le travail. Beaucoup de draps ont été donnés par des Witryats.

- Don du sang : 53 personnes se sont déplacées lors de la campagne de collecte.

**Merci à tous ces bénévoles pour le travail accompli et merci aux donateurs !**

#### Commerces



**Les commerces de 1<sup>ère</sup> nécessité** sont restés ouverts pendant tout le confinement

Après accord de la préfecture, **le marché** du samedi matin a été organisé de manière à ce que les consignes sanitaires et les distances de sécurité soient respectées.

#### Culture



L'ESCAL et la Médiathèque n'ont pas été autorisés à ouvrir pendant le confinement, ils avaient malgré tout mis en place des moyens de communication tels qu'un Blog et une page Facebook.

#### Espaces verts / gestion des déchets



Pour votre parfaite information, suite aux remarques reçues, les restrictions du gouvernement concernaient également l'embellissement des communes : M. le Maire a donc choisi de respecter ce qui était demandé dans le cadre de l'entretien des espaces verts.

- Fermée dans un 1<sup>er</sup> temps, la déchetterie a rouvert le 27/04 sous certaines conditions
- Le ramassage des déchets recyclables a également été interrompu.

#### Distribution de masques



Le Grand Reims a fourni à la mairie de Witry-lès-Reims des masques jetables à distribuer aux witryates et witryats (3 par personne de + de 12 ans).



La **mairie a décidé de distribuer, en complément, un masque en tissu lavable par personne**, ce qui représente une commande de **4 000 masques**.



### Depuis le déconfinement à aujourd'hui

#### Scolaire



La rentrée des classes 2020, un peu perturbée par la situation, s'est tout de même bien déroulée avec 513 enfants accueillis. Toutes les classes ont pu retrouver leurs enseignants et leurs habitudes aussi bien en maternelle (163 élèves) qu'en élémentaire (350 élèves). Le collège Léonard de Vinci a accueilli près de 470 élèves lors de la rentrée de septembre 2020.

#### Règlementation



Les arrêtés de la Préfecture ont été et continueront à être mis en ligne, au fur et à mesure que les consignes évolueront, sur notre site internet et affichés sur les panneaux lumineux pour une parfaite information aux habitants.



Depuis le 23 octobre 2020, le port du masque est obligatoire dans toute la commune de Witry-lès-Reims (+ de 3 500 hab.) pour les personnes de plus de 11 ans, sur la voie publique et dans les lieux ouverts au public.